



LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SITUATION DE HANDICAP EN NOUVELLE-AQUITAINE

RECHERCHE DIRIGÉE PAR JOHANNA DAGORN

PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE RÉGIONALE MENÉE EN 2020

Les femmes victimes de violences en situation de handicap

- Près de 10% des répondant.es victimes de violences sont en situation de handicap. Parmi elles, 45% sont actuellement sans emploi.
- Les personnes en situation de handicap déclarent deux fois plus avoir subi des agressions incestueuses durant leur enfance.
- Plus que les autres, les personnes en situation de handicap sont davantage exposées à toutes formes de violences et ce, tout au long de leur vie comme en témoigne cette jeune femme, qui a laissé ses coordonnées pour être écoutée
- Les violences ont augmenté durant le confinement pour près de 20% d'entre elles (moyenne 7%). Ces violences engendrent des conséquences psychologiques importantes dans ce contexte, mais aussi des contraintes matérielles ou sociales concernant les femmes malentendantes par exemple
- Elles ont peu confiance aux institutions, et se tournent davantage vers les associations dédiées handicap, qui peuvent les accompagner dans ces démarches encore plus difficiles pour elles.



PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE HANDICAP ET VIOLENCES

CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

Les femmes victimes de violences en situation de handicap (Enquête menée avec le CHU de Bordeaux)

Cette enquête traite des violences subies par les femmes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de toutes les violences exercées quelles soient verbales, physiques, psychologiques, économiques, administratives, sexuelles, médicales, institutionnelles, familiales. Elle a la particularité de comporter deux questionnaires :

- Le premier questionnaire s'adresse directement aux personnes concernées,
- Le deuxième questionnaire s'adresse aux proches, témoins, professionnel.les qui peuvent entourer les femmes en situation de handicap.

ci-dessous les liens d'accès à ces deux questionnaires,

- <https://fr.surveymonkey.com/r/temoins>
- <https://fr.surveymonkey.com/r/personne>

POINT MÉTHODOLOGIQUE

D'un point de vue quantitatif

- L'enquête comportait deux questionnaires : un en direction des témoins et l'autre envers les personnes concernées. L'ensemble des questionnaires relèvent plus de 150 réponses
- Plus de 120 réponses des témoins ont été recueillies (majoritairement en Pyrénées-Atlantiques)
- 30 réponses de personnes concernées tous handicaps
- Le questionnaire a pu être pré-testé au CHU de Bordeaux en mai 2021, grâce au service du Docteur Bergey, et a pu être présenté mi-juin à tous les sites des médecins en comité de pilotage régional de Charles Perrens. Si le questionnaire est extrêmement bien renseigné et permet des analyses et croisements intéressants, le faible nombre par département, n'autorise pas de données locales, mais régionales.
- Les témoins sont majoritairement des femmes (près de 90%), âgées entre 30 et 40 ans en moyenne, de profession intermédiaire, dont 12% sont en situation de handicap.
- Les personnes concernées ayant répondu sont des femmes, habitant principalement en Gironde et Pyrénées-Atlantiques, pluri handicapées pour le quart d'entre elles. 10% d'entre elles sont en situation de handicap suite à des violences. Enfin, une part équivalente est en situation de handicap depuis l'enfance et suite à un accident à l'âge adulte.

POINT MÉTHODOLOGIQUE

D'un point de vue qualitatif, l'échantillon comporte :

- 4 focus groups- 2 à Mont-de-Marsan fin juin et à Bergerac début juillet sur site
- 38 entretiens : 17 personnes concernées et 21 professionnel.les interrogé.es
- Ces entretiens d'une durée de 20 minutes à 2heures se sont déroulés pour moitié par téléphone, visioconférence et sur site selon les possibilités et la nature du handicap.
- Aucune femme en situation de handicap visuel ou auditif ne fait partie de cet échantillon, ce qui n'a pas été le cas dans les entretiens. Cela a donc permis de les entendre par ailleurs.

HANDICAP ET VIOLENCES

Près de la moitié n'en ont jamais parlé !

Les personnes suivies

- Sur toutes ces personnes, 90% pensent qu'elles ont déjà subi des violences pour la plupart pendant plusieurs mois (44,4%). Les violences psychologiques sont les plus fréquentes (77,8%) suivies des violences physiques et verbales (66,7%). Sur la totalité des réponses recueillies lors des entretiens, plus de 80% avaient déjà parlé des violences subies à un membre de leur entourage ou un professionnel. Ce qui montre l'importance du suivi, car elles sont moins de la moitié dans les réponses au questionnaire.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

- ❑ **Près de la moitié des femmes en situation de handicap n'en ont jamais parlé**
 - ❑ **Plus de la moitié des femmes ont été victimes d'inceste**
- ❑ **100% des femmes en situation de handicap interrogées au cours de l'enquête ont subi des violences**
- ❑ **100% des femmes entendues ont fait au moins une tentative de suicide**

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

- 90% des femmes en situation de handicap relèvent des violences verbales et psychologiques
- 60 % des femmes en situation de handicap relèvent des violences physiques
- 50 % des femmes en situation de handicap relèvent des violences sexuelles graves (viols, prostitution forcée...)
- Un tiers des femmes en situation de handicap relèvent des violences économiques et administratives (notamment la privation de l'allocation handicapée)
- Plus de la moitié d'entre elles n'ont jamais parlé des violences. Lorsqu'elles en parlent, c'est majoritairement à la famille (48%) et à un médecin ou travailleur social (40%/23%)
- Un quart des femmes déclarent que les violences ont débuté après avoir été isolée (famille, travail...)
- Un quart des femmes ne sait pas dater le début des violences et 16% déclarent les vivre depuis presque toujours.
- Les femmes en situation de handicap mental et psychique sont davantage touchées dans la fréquence et l'intensité des violences. Elles connaissent deux fois plus de violences économiques que les autres.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES ISSUES DU QUESTIONNAIRE

Du côté des professionnel.les

- 80% des professionnel.les interrogés connaissent au moins une femme en situation de handicap victime de violences
- Parmi ces violences, la moitié relève de rapports sexuels forcés par un compagnon ou un parent
- Un quart d'entre eux déclarent connaître une femme en situation de handicap victime d'inceste
- Lorsque les professionnels révèlent les faits, c'est majoritairement à leur hiérarchie
- La moitié des témoins relève une augmentation des violences durant la période de confinement

LE PARCOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SDH

I. Les réactions émotionnelles et individuelles face à la violence

□ Une violence symbolique très importante (La banalisation, qui concourt à la violence symbolique)

« Au début je subissais puis j'ai pris conscience que ce n'était pas normal et que mon handicap n'était pas une faiblesse. J'en ai eu marre de subir. Aujourd'hui, on considère souvent les personnes handicapées, surtout quand elles sont en fauteuil, comme des personnes vulnérables et fragiles. Et comme tout le monde nous considère comme ça, on finit par le croire et par penser qu'on ne peut pas se défendre, qu'on peut juste subir. C'est pour ça qu'au début, je pensais que les violences qu'il me faisait vivre étaient normales, du moins que je n'avais pas trop le choix que de les subir puisque je ne pouvais pas me défendre. Si j'envisageais de lui répondre, il pouvait me frapper et là je n'avais aucun moyen de fuir. Et puis un jour, une amie est venue chez nous, je n'étais vraiment pas bien, elle l'a vu. Quand elle m'a demandé si ça allait, je me suis effondrée en larmes. C'est grâce à elle si je suis partie et si j'ai réalisé que malgré mon handicap, je n'avais pas à subir ces violences. » Femme en fauteuil roulant de 30 ans

LE PARCOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SDH

Le harcèlement à l'école comme début des violences

« J'ai de la « chance » d'avoir un handicap considéré comme invisible. Si j'ai pu être « embêtée » petite, cela se rapportait surtout à de l'ignorance de la part des autres enfants. Je m'estime chanceuse et les rares fois où j'ai pu subir des remarques ne peuvent pas s'apparenter à du harcèlement scolaire... Enfin, je sais pas... C'est étrange mais en quelque sorte j'estime que cela m'a aidée, même si ça m'a fait beaucoup souffrir. Ces remarques sur mon problème de vue m'ont permis de me construire et également de me protéger face à des réactions qui peuvent être plus ou moins virulentes. Il ne s'agit pas de banaliser la chose, mais dans mon cas, j'ai pu apprendre à réagir à certaines situations, finalement par la pratique ». Jeune femme en situation de handicap visuel.

LE PARCOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SDH

La colère

Les femmes en situation de handicap psychique expriment davantage de colère que les autres, mais, ce type d'expression, peut se retourner contre elles, en raison des doubles stéréotypes dont elles sont victimes.

« Rien n'a abouti. Quand j'ai contacté un service de gendarmerie concernant l'ensemble des violences conjugales liées à des personnes handicapées, on m'a répondu qu'il fallait prendre l'auteur sur le fait car avec « ces personnes, c'est compliqué de savoir... » Je n'ai jamais vu un rapport de signalement au procureur dénonçant des faits de violences sur personne vulnérable aboutir à une protection de la victime ». Professionnelle

Ce que montrent la revue de littérature et la revue juridique ainsi que les témoignages, c'est que la parole est encore davantage niée pour ces femmes, taxées d' « hystériques » et donc décrédibilisées aux yeux d'un grand nombre de professionnels.

LE PARCOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SDH

Des multivictimations dans de nombreuses sphères

« L'homme qui m'a violée (mon copain à l'époque) n'est pas le même qui m'a violentée pendant plusieurs mois l'an dernier. Ni même un de ceux qui me harcelaient au travail. Quant à la justice elle n'est utile en rien. Mon dossier a été bâclé ont m'a « oubliée » à plusieurs reprises dans des étapes importantes du processus de plainte. Bref aucun soutien nulle part. J'aurais pu utiliser tous les numéros que vous proposez tout au long de ma vie mais à quoi bon. « Enfance en danger » on nous place dans des familles d'accueils qui se révèlent pire que notre propre famille. Sévices physiques psychologiques, cruauté... de l'âge de mes 3 mois à mes 7 ans... J'ai appris très tôt ce qu'était l'enfer sur terre. Puis on vous replace gentiment dans votre famille une fois sa situation paraissant stable pour que le calvaire continue de plus belle. Suivi psychologique toute l'enfance mais personne ne se rend compte du malaise. Tentative de suicide à 6 ans mais personne ne s'alarme. La vie est ainsi faite. Mais peu importe le temps et les moyens que ça prend, si on le veut vraiment on s'en sort. Je ne précise pas dans quel état, mais on s'en sort. Jusqu'au jour où... passons. Je suis disposée à témoigner si vous le souhaitez. » Femme de 26 ans.

LE PARCOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SDH

De nombreuses violences retournées contre soi-même

LE PARCOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SDH

L'importance de l'accompagnement comme vecteur de changement

« Dans ma vie, j'ai été violée par un collègue de bureau (médecin qui me répond que je n'étais pas vierge donc c'est moins grave!) violences physiques et psychologiques subies depuis toujours dans ma famille adoptive (violence qui continue car mon père adoptif me fait un procès depuis ans pour voir son petit-fils alors que je suis handicapée à cause de ces violences psychiques....jamais punies par la loi!!! même ma mère adoptive avec des preuves et des certificats et des photos n'a jamais pu avoir gain de cause contre ce monstre!) stress post traumatique permanent parcours de vie avec des conjoints violents...tous...heureusement l'institut de victimologie et de traumatologie de Cenon m'a pris en charge depuis 7 ans tout ceci a un coût bien évidemment peu de revenu puisque à cause de mon parcours je n'ai jamais pu avoir de métier fixe (stress post traumatique)....heureusement mon dernier conjoint est suivi par le centre de Cenon (lui aussi a subi des violences sexuelles enfant)....voilà une vie triste...mais je réussis à protéger mes enfants.....tout ceci grâce à la justice qui ne fait pas son travail...actuellement je suis toujours poursuivi par mon père adoptif (en correctionnelle puisque je refuse de lui présenter mon enfant.... d'où la loi peut m'obliger à présenter mon enfant ,même en lieu médiatisé, à un monstre qui m'a détruit et torturé pendant 25 ans!!! HONTE à l'Etat qui ne protège pas mais qui applique la Loi 371-4 aveuglément) » Femme 35 ans, Moustey (40).

LE PARCOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SDH

L'importance de l'accompagnement comme vecteur de changement

LE PARCOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SDH

Quand le conjoint violent est aussi un aidant

Cela vient renforcer le sentiment de culpabilité, d'être un poids pour l'autre (dépendance dans les actes de la vie quotidienne). Cela vient augmenter l'isolement de la personne ce qui engendre un déclin de leur prise en charge du handicap (plus de suivi kiné, moins de rendez-vous auprès des spécialistes de la rééducation...). Il n'y a plus d'évolution positive au niveau des capacités motrices et neurocognitives, leur situation de handicap stagne voire se dégrade.» professionnelle

LE PARCOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES EN SDH

La question du secret professionnel

- Selon l'Article 226-13 du Code Pénal, *“La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende”*. Cet engagement éthique permet de fonder la relation de confiance entre le ou la professionnelle et la personne accompagnée. D'ordre général, les professionnels sont régis par la discrétion professionnelle ; en effet, tous les fonctionnaires et agents publics (des trois fonctions publiques : d'Etat, hospitalière et territoriale) sont soumis à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions (article 26 du titre I du statut général des fonctionnaires). La levée du secret professionnel intervient lorsque le secret est partagé entre les professionnels au sein d'une organisation dans le cadre d'un travail transversal, elle s'organise en réseaux et requiert la coopération et la communication. Pour exemple, depuis l'instauration de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020, tout professionnel dépositaire d'une information à caractère pénale est autorisé à porter à la connaissance du Procureur de la République les violences conjugales subies par la victime.

LES PRÉCONISATIONS

Lutter contre les préjugés et stéréotypes

- Sensibiliser aux réactions induites par les violences. Car les femmes en situation de handicap mental ou psychique ne sont pas écoutées en cas de violences (stéréotype de la femme hystérique est ici amplifié).

La prévention dès l'enfance

- Sensibiliser la communauté éducative aux risques et à la prévention du harcèlement à l'école, notamment pour les enfants en situation de handicap (très à risques)
- Diminuer la violence symbolique et travailler sur les préjugés des personnes par des campagnes positives concernant les personnes en situation de handicap
- Informer les femmes en situation de handicap sur leurs droits (par des outils adaptés)
- Informer les adolescentes et des femmes en situation de handicap sur la contraception et leur éducation à la sexualité s'inscrit dans la prévention des violences, plus particulièrement sexuelles, auxquelles elles sont exposées.

LES PRÉCONISATIONS

Dans la sphère privée et conjugale

- Prévenir les suicides en favorisant la parole des femmes victimes de violence en situation de handicap
- Augmenter les aides concernant la séparation avec le conjoint violent en fonction de la dépendance, sous forme d'espèces remises en urgence afin de pallier la dépendance.

Dans la sphère familiale

- Prévenir les violences intrafamiliales par des campagnes axées sur l'empathie et les conséquences sur les victimes (enfants en situation de handicap sur exposés), y compris aux violences sexuelles.
- Prévenir les addictions éventuelles en informant les parents des risques

LES PRÉCONISATIONS

Dans la sphère professionnelle

- Former les équipes de direction aux procédures car les professionnels rencontrés alertent leur hiérarchie en cas de doute de violences.
- Désigner des référents au sein des personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux, dont la mission serait de recueillir le témoignage et d'orienter toute personne accueillie dans un tel établissement qui déclarerait avoir été victime de violence ou d'agression.
- Sensibiliser les professionnels aux contours de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 sur le secret professionnel
- Sensibiliser les associations dédiées au handicap aux violences faites aux femmes et inversement (expérimentation en cours en Nouvelle-Aquitaine)
- Sensibiliser le milieu médical aux violences faites aux femmes, y compris obstétricales.

EN CONCLUSION

Cette prise en compte politique et médiatique de la situation de ces femmes, dans un contexte post #MeToo permet de lever une partie de la violence symbolique subie, de dénoncer, mais aussi de vivre autrement, sans souffrances, comme l'exprime cette dame handicapée de 72 ans, remplie d'optimisme.

- *« A l'époque je ne disais rien, aujourd'hui ça me révolte !!!! Je suis triste de ne pas avoir eu d'enfants mais je me dis que c'est mieux comme ça car l'enfant ne méritait pas d'avoir un père comme ça... Je vois à la télé qu'il y a beaucoup de publicité et il y a de plus d'associations qui existent il faut que ça continue c'est vraiment important. Il y a encore trop de féminicides et ça m'inquiète. J'ai réussi à sortir des griffes de cet homme mais toutes les femmes n'y arrivent pas et qu'elles soient accompagnées c'est important. »*

La question qui se pose à l'issue de cette recherche est combien de femmes en situation de handicap victimes de violences mettent fin à leur jour sans jamais être comptabilisées dans les statistiques officielles des victimes de violences ?

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Articles spécialisés

- BENGHOZI, P. « Violence dans les groupes, les familles, les institutions: La violence n'est pas l'agressivité : une perspective psychanalytique des liens », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 2010, n°55, page 41-54, [en ligne], consulté le 11 mars 2021, URL : <<https://www.cairn.info/revue-de-psychotherapie-psychanalytique-de-groupe-2010-2-page-41.htm>>
- DE ROBERTIS C., ORSONI M., PASCAL H., ROMAGNAN M., *L'intervention sociale d'intérêt collectif. De la personne au territoire*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2008, p. 76-77, [en ligne], consulté le 02 juin 2021, URL : <<https://www.cairn.info/l-intervention-sociale-d-interet-collectif-de-la-p--9782810901593.htm>>
- ERNST C., MURAT C., POTTIER A., VASSEUR M., « Mal-être, révélateur de fragilités », *Spécificités*, 2009/2, N°2, p.33-42, [en ligne], consulté le 02 juin 2021, URL: <<https://www.cairn.info/revue-specificites-2009-1-page-33.htm>>
- LACAS P.-P., « DÉNI, psychanalyse », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 2 juin 2021. URL : <<https://www.universalis.fr/encyclopedie/deni-psychanalyse/>>
- LE RUN, J.-L. « Pourquoi la violence? : Introduction ». *Enfances&Psy*, 2009, n°45, p10-13, [en ligne], consulté le 11 mars 2021, URL : <<https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2009-4-page-10.htm>>
- MANSEUR, Z. « Entre projet de départ et soumission : la souffrance de la femme de la femme battue », *Pensée plurielle*, 2004/2, N°8, p 113-118, [en ligne], consulté le 04 juin 2021, URL : <<https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2004-2-page-103.htm>>
- NASIELSKI S., « Le bon usage de la colère », *Actualités en analyse transactionnelle*, 2009/4, N°132, p.1-14, [en ligne], consulté le 02 juin 2021, URL : <<https://www.cairn.info/revue-actualites-en-analyse-transactionnelle-2009-4-page-1.htm>>
- PAIN J. *La violence. Définir la violence*, [en ligne], consulté le 07 juin 2021, URL : <http://www.jacques-pain.fr/jacques-pain/les_MCC_%281%29_La_violence.html>
- SEURET F., « Les femmes handicapées arrachent les violences au silence », *Faire Face*, 2020, [en ligne], consulté le 26 mars 2021, URL : <<https://www.faire-face.fr/2020/01/17/violences-femmes-handicapees-sortent-de-lombre/>>
- SIMON E., « Processus de conceptualisation d' « empathie » », *Recherche en soins infirmiers*, 2009/3, N°98, p.28-31, [en ligne], URL : <<https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2009-3-page-28.htm>>
- THIBAUD C., « Qu'est-ce que la sidération ? », *Doctissimo*, 2020, [en ligne], consulté le 02 juin 2021, URL : <https://www.doctissimo.fr/psychologie/surmonte_r-les-epreuves/sideration-traumatique>

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Ouvrages spécialisés

- MEYRAN R., *Les mécanismes de la violence*, 2006, [en ligne], consulté le 11 mars 2021, URL : <<https://www-cairn-info.docelec.u-bordeaux.fr/les-mecanismes-de-la-violence--9782912601445-page-7.htm>>

Rapports

- APOURCEAU-POLY C., *Fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi portant suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans la base de calcul de l'AAH*, Rapport n° 44. Sénat, 2018-2019., [en ligne], consulté le 16 mai 2021, URL : <<https://www.senat.fr/rap/r19-014/r19-0142.html#toc29>>
- COMITE INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DÉLINQUANCE, *Boîte à outils « Aide aux victimes et accès au droit*. 2014, octobre., [en ligne], consulté le 04 juin 2021, URL : <https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiXnpGd_YTxAhWLDmMBHT_NAU8QFjAAegQIBBAD&url=https%3A%2F%2Fwww.cipdr.gouv.fr%2Fboi%25CC%2582te-a-outils-aide-aux-victimes-et-acces-au-droit%2F&usg=AOvVawlOtYLo7oMB3gxFCIACj4EI>
- DUMONT, I. pour FDFA (Femme pour le dire, femme pour agir), *Ecoute violences femmes handicapées*, Rapport annuel 2017, Paris, juin 2018, [En ligne], consulté le 16 mai 2021, URL : <<https://fdfa.fr/wp-content/uploads/2017/08/Ecoute-Violences-rapport-annuel-2017-V2.pdf>>
- FRANCE HANDICAP. *Les Violences faites aux femmes en situation de handicap*, [en ligne], consulté le 26 mars 2021, URL : <https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/2019_guide_pratique_violences_femmes_handicapees.pdf>

BIBLIOGRAPHIE EN LIEN PAR LES CHERCHEURS D'ARESVI

- Dagorn J., « Handicap : une enquête en Nouvelle-Aquitaine révèle qu'une femme sur deux a subi des violences sexuelles » *The Conversation*, 14/11/21, [Handicap : une enquête en Nouvelle-Aquitaine révèle qu'une femme sur deux a subi des violences sexuelles \(theconversation.com\)](https://theconversation.com/handicap-une-enquete-en-nouvelle-aquitaine-revele-quune-femme-sur-deux-a-subi-des-violences-sexuelles)
- Dagorn J., « Les violences conjugales ne cessent pas avec l'âge » *The Conversation*, 01/01/20, <https://theconversation.com/les-violences-conjugales-ne-cessent-pas-avec-lage-145350>
- Dagorn J., « Les violences faites aux femmes, l'autre fléau de la crise du covid-19 » J. Dagorn, ID4D, <https://ideas4development.org/violences-faites-aux-femmes-autre-fleau-crise-sanitaire/>
- Dagorn J., « Les femmes cadres, victimes oubliées des violences conjugales », *The Conversation*, 10/09/19 : <https://theconversation.com/les-femmes-cadres-victimes-oubliees-des-violences-conjugales-123193>
- Dagorn J., « Un an après #metoo, qu'est ce qui a changé ? », *The Conversation*, 21/10/18 : <https://theconversation.com/un-an-apres-metoo-quest-ce-qui-a-change-105225>
- Alessandrin, A et Dagorn J. 2020. Le rôle de la ville dans la Lutte Contre les Discriminations, MSHA, 2020.
- Dagorn, J., Alessandrin, A., « Sexismes urbains », *Revue EFG –Enfance Famille Génération*, n.30 [en ligne] 2018
- Dagorn, J., Alessandrin, A., Charai, N. 2016. « La ville face aux discriminations » (dir.), Les cahiers de la LCD, vol.1.
- Dagorn, J. 2013. « Violences de genre et espaces défendables d'appropriation. Des risques plus importants dans les lieux protégés », *Diversité*, n° 172, p. 147-157.
- Abenga V., Dagorn J., « Après #MeToo : Réappropriation de la sororité et résistances pratiques d'étudiantes françaises », *Mouvements*, vol. 99, no. 3, pp. 75-84, 2019.

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Johanna DAGORN

Directrice de recherche à l'Observatoire

Laboratoire LACES, Université de Bordeaux

<https://johannadagorn.blogspot.com>

Observatoire.violences.na@gmail.com

Violences sexistes et sexuelles – Association – ARESVI